

DOSSIER DE PRESSE



*Budget
participatif*
**DU 12 SEPTEMBRE
AU 16 DÉCEMBRE 2022**



Contact presse : **Cassandre Germain**
cassandre.germain@loiret.fr • 02 38 25 43 93

SOMMAIRE

Introduction. Un budget participatif de 100 000 € pour développer le sens de l'engagement et de l'initiative des collégiens

- I. Améliorer leur quotidien au collège**
- II. Les Loirétains, acteurs de leur territoire**
- III. Chiffres clés du budget participatif**

Un budget participatif de 100 000 € pour développer le sens de l'engagement et de l'initiative des collégiens

Le 12 septembre 2022, le Département a lancé pour la troisième année un budget participatif destiné aux collégiens, sur la plateforme atelierdevosidees.loiret.fr.

Avec ce dispositif, qui donne aux citoyens la possibilité de choisir l'affectation d'une partie du budget de la collectivité, le Département entend valoriser la participation et éveiller chez les jeunes un sens de l'initiative citoyenne :

- **En offrant à chaque élève la possibilité de s'impliquer** dans la vie du territoire. Cette année, les collégiens pourront concevoir des projets autour de leur bien-être, à réaliser dans leur établissement : borne de gonflage, atelier de réparation de vélos ou potager partagé.
- **En faisant appel à tous les Loirétains pour voter** sur la plateforme, et donc décider des projets qui seront financés et réalisés. Le Département consacrera à cet effet une enveloppe de 100 000 € au cours de l'année 2022 (contre 80 000€ les années précédentes).

Budget participatif
DU 12 SEPTEMBRE AU 16 DÉCEMBRE 2022

**Collégiens,
VOUS AVEZ
LE POUVOIR !**

**C'EST VOUS QUI PROPOSEZ VOS IDÉES
POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN
DANS VOTRE COLLÈGE**

① J'AI UNE IDÉE ② NOUS ÉTUDIONS ③ ON VOTE ④ NOUS RÉALISONS

Loiret
votre Département

**RENDEZ-VOUS SUR
ATELIERDEVOSIDEES.LOIRET.FR**

I. Améliorer leur quotidien au collège

- 1 Les collégiens proposent**
Du 12 septembre 2022 au 16 décembre 2022, les collégiens ont déposé leurs idées sur la plateforme atelierdevosidees.loiret.fr permettant d'améliorer leur bien-être au sein de l'établissement.
- 2 Le jury étudie les projets**
Du 19 décembre 2022 au 27 janvier 2023, 30 projets ont été analysés par le Département du Loiret afin d'évaluer leur faisabilité, et recevront une réponse. Différents critères entrent en compte : leur visée collective, le respect des thématiques, des dépenses d'investissement (acquisition de matériel, aménagement)...

Le jury composé d'élus et d'acteurs de la jeunesse validera la sélection qui sera mise au vote des Loirétains.

- 3 Les Loirétains votent**
Du 10 au 10 avril 2023, tous les Loirétains pourront voter pour un projet de leur choix sur atelierdevosidees.loiret.fr.
- 4 Le Loiret réalise**
Entre avril et juillet 2023, le Département fera aboutir les projets qui ont obtenu le plus de votes pour un montant total d'investissement de 100 000 euros.

Exemple de réalisation concrétisée grâce au précédent budget participatif : installation d'une ruche pédagogique au collège de Neuville-aux-bois

Cet apiscopie plat et transparent a été installé en octobre 2020 par l'association *Abeilles etc* dans les locaux du collège Léon-Delagrangé. Il permet d'étudier la vie des abeilles sans les déranger (elles peuvent gagner l'extérieur à travers une fenêtre ou une cloison), et sans danger pour les élèves.



II. Les Loirétains, acteurs de leur territoire

Après avoir compté parmi les premiers départements à proposer un budget participatif en 2018, le Loiret offre aux collégiens pour la troisième fois la possibilité de développer leurs projets.

Cette année, le Département augmente son enveloppe, et consacre un budget de 100 000 €, contre 80 000 € les années précédentes.

L'objectif est de faire émerger des projets portés par la jeunesse puis de les proposer au vote et les financer.

Le précédent budget participatif des collégiens, sur les thématiques de l'Avenir, éducation culturelle et artistique, citoyenneté, santé, avait connu un réel succès, tant par le nombre et la diversité des idées, que par les votes exprimés, plus de 10 000 votes, pour choisir les 17 projets retenus.

Auparavant, le Département avait fait appel aux Loirétains pour la réalisation d'aménagements de loisirs, de biodiversité ou de développement durable ; pour l'étang de la Vallée à Combreaux, ou les sept parcs naturels du territoire.

Ces différentes consultations ont permis à la population d'être impliquée dans des projets qui concernent son quotidien.



L'ATELIER DE VOS IDÉES

III. Chiffres clés du budget participatif

100 000 € : budget consacré dans le cadre du budget participatif

58 : nombre de collèges dans le Loiret

50 : nombre de propositions par les collégiens lors du précédent budget participatif

Plus de **10 000** : nombre de votants lors du précédent budget participatif

2018 : premier budget participatif lancé par le Département du Loiret

30 : nombre de projets proposés par les collégiens



Département du Loiret • Territoire d'innovation
45945 Orléans • Téléphone 02 38 25 45 45 • www.loiret.fr

